

FICHE PRATIQUE VIATRAJECTOIRE

Demander une mise à jour ou signaler un décès

1. Demander une mise à jour de dossier

90 jours après la réception d'un dossier d'inscription, vous pouvez relancer le rédacteur.

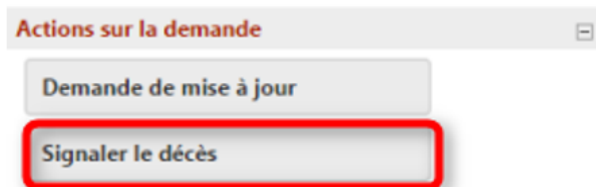
Pour cela, il faut cliquer sur « Demande de mise à jour » dans l'encart de gestion de la demande. Le rédacteur a 30 jours pour répondre à cette demande.



🔄 Une demande de mise à jour a été envoyée au demandeur le 10/07/2017. Sans réponse de sa part, la demande sera automatiquement annulée le 09/08/2017 .

2. Signaler le décès d'un usager

7 jours après la réception d'un dossier d'inscription, vous avez la possibilité de signaler le décès de la personne en cliquant sur « Signaler le décès ». Le rédacteur a 30 jours pour répondre à cette demande.



🔄 Une demande de mise à jour pour suspicion de décès a été faite le 19/07/2017. Sans action sur le dossier, celui-ci sera automatiquement annulé le 18/08/2017.